

BIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI

8 avril 1981

Renforcement de la sécurité des représentations suisses et de son personnel à l'étranger

Département des affaires étrangères. Proposition du 23 mars 1981 (annexe)

Département de l'intérieur. Co-rapport du 2 avril 1981 (adhésion)

Département de justice et police. Co-rapport du 2 avril 1981 (adhésion)

Département des finances. Co-rapport du 1er avril 1981 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 31 mars 1981 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

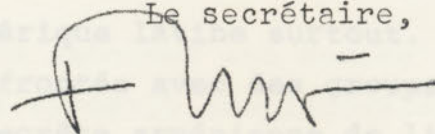
d é c i d e :

1. Le département des affaires étrangères est autorisé à solliciter et à inclure un crédit complémentaire de fr. 750'000.--, pour le renforcement de la sécurité des représentations suisses et de son personnel à l'étranger, dans le Complément à la Liste des ouvrages 1981 et de la soumettre pour approbation aux Chambres fédérales avec le Complément I au Budget 1981.
2. Les paiements se feront à la charge de la rubrique 314.501.01 (constructions et installations).

Extrait du procès-verbal:

- EDA 8 pour exécution
- EDI 10 pour connaissance
- EJPD 3 " "
- EFD 10 " "
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:  
 Le secrétaire,






EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

a.631.3

a.591.70 - LU/ve

a.595.54

3003 Berne, le 23 mars 1981

NE PAS DISTRIBUER

A LA PRESSE

A U C O N S E I L F E D E R A L

Renforcement de la sécurité  
des représentations suisses  
et de son personnel à l'étranger

La récente vague d'attentats contre les représentations tant officielles que semi-officielles de notre pays à l'étranger, ainsi que le climat d'insécurité régnant dans le monde, nous a contraints de revoir la question de la sécurité de nos postes diplomatiques et consulaires.

Précédemment, nous devions nous contenter, pour des raisons budgétaires, de mesures de sécurité plutôt minimales pour protéger nos représentations contre les actions de diverses organisations terroristes et autres, en Amérique latine surtout. Tout récemment encore, nous étions confrontés avec des groupes tels que "3 octobre" ou "Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie" qui proféraient des menaces précises envers nos représentations à l'étranger. Les attaques à Beyrouth, Londres, Paris et Genève ainsi que la tentative avortée à Los Angeles sont la preuve que leurs intentions étaient sérieuses.

Si les provocations de l'Armée secrète arménienne sont moins menaçantes en ce moment, nous pouvons toujours être confrontés avec des menaces semblables émanant d'autres groupements terroristes.

Du fait que ces groupements sont en mesure de frapper à l'improviste et n'importe où (plus de 200 attentats divers au cours de ces deux dernières années, dont certains avec des conséquences mortelles), nous avons invité toutes nos ambassades et consulats à prendre les mesures de sécurité qui s'imposent et de solliciter la protection des forces de l'ordre. Au reçu de ces recommandations, un grand nombre de représentations ont revu le problème de leur sécurité et ceci, dans maints cas, avec l'assistance de la police locale et de ses experts. De nombreuses propositions nous ont déjà été soumises et d'autres ont été annoncées. Jusqu'à ce jour, vu les crédits limités à notre disposition, seules des mesures de sécurité, principalement de caractère structural, avaient été prises dans les représentations les plus exposées.

Etant donné la nouvelle situation créée par les activités et les menaces des groupements terroristes, nous sommes tenus d'assurer à chacune de nos représentations un minimum de sécurité. D'ailleurs, en maints endroits, la police locale ne croit pas pouvoir nous accorder une protection efficace si elle ne peut pas s'appuyer sur les améliorations recommandées par ses experts et dont l'exécution nous incombe.

L'examen des demandes et recommandations, telles que liaisons téléphoniques directes avec la police, sorties de secours, guichets avec verre de sécurité, grillages, écluses et portes de sécurité etc..., fait conjointement avec l'Office des constructions fédérales, nous permet d'estimer les dépenses auxquelles nous devons faire face à fr. 750'000.-- environ. Cette

somme qui devrait suffire dans l'immédiat, nous permettra de prendre les mesures les plus nécessaires qui s'imposent.

D'entente avec l'Office des constructions fédérales, le Département des affaires étrangères a l'honneur de

proposer :

- 1) Le Département des affaires étrangères est autorisé à solliciter et à inclure un crédit complémentaire de fr. 750'000.--, pour le renforcement de la sécurité des représentations suisses et de son personnel à l'étranger, dans le Complément à la Liste des ouvrages 1981 et de la soumettre pour approbation aux Chambres fédérales avec le Complément I au Budget 1981.
- 2) Les paiements se feront à la charge de la rubrique 314.501.01 (constructions et installations).

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Extrait du procès-verbal

- EDI	10
- EDA	8
- FZD	10
- EVD	5
- EFK	2
- Fin. Del.	2

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

